

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

**L'an deux mille vingt, le 5 mars à 17h30 heures,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

|                               |                    |
|-------------------------------|--------------------|
| <b>Nombre de membres : 34</b> |                    |
| <b>Nombre de votants</b>      |                    |
| <b>Présents</b>               | <b>Procuration</b> |
| 30                            | 2                  |

|                               |
|-------------------------------|
| <b>Date de la convocation</b> |
| 27 février 2020               |

|                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b> |
| 10/03/2020                                                            |

|                          |
|--------------------------|
| <b>et publication le</b> |
| 10/03/2020               |

**PRESENTS :** Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Jean-Louis Mobuchon – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneveau – Jean-Yves le Guyader – Martine Connan – Mathieu Geffroy – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Yvon Guillossou – Le Croisier Joël – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Paul le Boëdec donne procuration à Madame Nolwenn Burlot  
Monsieur Georges Galardon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

**Signature d'un avenant du marché de collecte des points d'apport volontaire de verre**

Le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2017, la société Suez s'est vue attribuée du marché de collecte des points d'apport volontaire de verre.

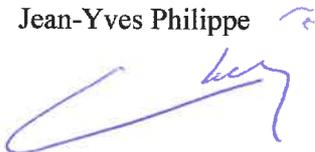
La collectivité et le prestataire conviennent de modifier le marché de la collecte des points d'apport volontaire de verre signé le 6 juin 2017 de la manière suivante :

Concernant l'article 1.4 du CCAP, il a été convenu et arrêté ce qui suit.  
Le marché est prolongé d'une durée de 6 mois, soit jusqu'au 6 novembre 2020.

Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,

Autorise le Président à signer avec Suez l'avenant du marché de collecte des points d'apport volontaire de verre.

Le Président,  
Jean-Yves Philippe



# AVENANT N°1

## COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE VERRE

### ENTRE

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh

Représentée par ....., son Président.

Dûment habilité par délibération en date du .....

Ci-après dénommée « la collectivité »

### D'UNE PART

### ET

Société SUEZ RV OUEST

Représentée par ....., Gérant

Ci-après dénommée « le prestataire »

### D'AUTRE PART

La collectivité et le prestataire conviennent de modifier le marché de la collecte des points d'apport volontaire signé le 6 juin 2017 de la manière suivante :

Concernant l'article 1.4 du CCAP, il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Le marché est prolongé d'une durée de 6 mois, soit jusqu'au 6 novembre 2020.

Fait à ..... le .....

La collectivité

Pour accord le .....

Le prestataire